

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT)

Chicanerie inutile ou véritable nécessité?

L'Union maraîchère suisse (UMS), par la voix de son directeur M. Nicolas Fellay, s'érige contre une éventuelle convention collective de travail (CCT) pour les employés agricoles. Dans le dernier numéro du journal « Le Maraîcher » de l'UMS, le Conseiller national Walter Müller tire à boulet rouge contre une CCT et il critique dans un même élan, sans différenciation, la jungle de prescriptions et de règlements qui assaille les producteurs. A notre avis, l'UMS et Monsieur Müller se trompent à la fois d'objectif et de stratégie.

Alors que la demande de légumes de qualité continue à être très forte et que le potentiel de développement du marché existe, nous constatons que les entreprises maraîchères sont en crise. De nombreux producteurs, de taille moyenne, mettent la clé sous le paillason. La transformation des légumes se délocalise. Pour l'heure, ceux qui s'en sortent, sont les grands producteurs spécialisés et les petits producteurs qui pratiquent différentes formes de vente directe. L'orientation actuelle de la politique privilégie la seule vision d'une libéralisation des marchés agricoles (bilatérales, accord de libre-échange agricole, OMC). L'aboutissement de cette optique libérale sonnera le glas de la production indigène.

Rapport de force inégal

Actuellement déjà, par les importations (près de 60% des légumes) et sa position dominante, la grande distribution arrive à imposer une pression continue sur les prix; ceux-ci évoluent à la baisse. Ainsi la transformation et la grande distribution s'accaparent une grande part de la plus-value générée par le commerce alimentaire, soit plus de 70%. Le solde se répartit entre les achats de produits importés et l'agriculture. Par ailleurs, le légume frais de proximité et de qualité joue un rôle primordial comme produit d'appel.

Le constat s'impose donc: le problème principal réside, comme dans les autres secteurs agricoles, dans le rapport de force inégal dans la négociation de prix. La position monopolistique des deux grands acheteurs est un facteur déterminant. De plus, la grande distribution bénéficie de moyens de communication importants. Elle en use et abuse sans scrupule dans les négociations, le lobbying politique, le travail médiatique et dans sa publicité; notamment à travers l'imagerie développée par les différents labels.

Il faut également mentionner, comme facteur supplémentaire de pression sur les prix, tous les frais découlant des exigences à la fois de la grande distribution (Eurepgap/Swissgap, labels privés) ou de la Confédération (RPLP ou une future taxe sur le CO2). De manière totalement abusive, ces frais sont systématiquement mis sur le compte du producteur au lieu d'être répercutés sur le prix final.

Conditions sociales primordiales

L'objectif pour la culture maraîchère doit être le maintien et le développement de sa structure de production. Elle doit fournir un maximum de légumes pour la population suisse. La production doit être de proximité avec des circuits et des méthodes transparents, respectant les conditions sociales, sanitaires et environnementales. Les conditions sociales tiennent une place primordiale, puisque la main d'œuvre constitue, avec un taux approximatif de 60%, une part importante des coûts de production. Il est regrettable que pour l'UMS, la stratégie de défense professionnelle consiste à mettre sous pression l'employé, en tant que maillon le plus faible de la chaîne de production. Est-ce qu'une rémunération de 3'020.- bruts pour 55 heures hebdomadaires, soit un salaire horaire de 12 francs et 69 centimes, recommandée par l'USP, est trop élevée? Quelle serait alors la limite d'une rémunération socialement supportable pour l'UMS? Est-ce que l'UMS veut s'inspirer des politiques d'emplois d'Andalousie? Est-ce encore durable? A l'évidence, le niveau de rémunération est aujourd'hui dissuasif pour la main d'œuvre d'origine suisse. A notre avis, il faut exiger une rémunération et un revenu pour le producteur et l'employé qui soit équitable et paritaire. Nous voulons que le métier de maraîcher, en tant que producteur ou employé devienne attractif. Personnellement, je me réjouis du jour où les employés en culture maraîchère d'origine suisse seront aussi nombreux que ceux d'origine étrangère. Il en va de notre fierté de producteur.

Quelle stratégie adopter pour réaliser cet objectif ?

Sur le pôle du marché, et par rapport à la grande distribution, il est impératif de renforcer l'organisation des producteurs par le regroupement de l'offre. Afin de maintenir une production indigène, la détermination et la communication de prix minimaux à la production, incluant une rémunération équitable, est incontournable. Ces prix doivent être fixés pour un volume global défini. Les prix cassés à l'étalage ne sont uniquement concevables que si le prix moyen est équitablement fixé pour une quantité annuelle donnée! C'est une convention collective pour la branche, un contrat cadre entre les

acheteurs et les producteurs qu'il faut exiger. Comme argument de marketing ou instrument de négociation, à l'instar d'autres filières et si la situation l'exige, les organisations des producteurs doivent envisager de faire pression par des actions (par ex. : vente directe, distribution, information ou dénonciation) devant les magasins et avoir recours éventuellement à des grèves de livraison de légumes. (Ces actions sectorielles devront peut-être être coordonnées au niveau européen ou encore se faire parallèlement avec d'autres filières).

Choisir la bonne cible

Entre les deux pôles «marché» et «politique», il y a un potentiel pour créer des structures de valorisation directe, notamment par l'engagement des collectivités publiques (écoles, administration, hôpitaux, etc.) pour un approvisionnement local dans le cadre de l'application de l'agenda 21 (développement durable). Quant au pôle politique, il nous paraît difficile et délicat, vis-à-vis des autres filières, de revendiquer des nouveaux paiements directs comme le préconise l'UMS. La Confédération pourrait par contre donner la force obligatoire à une organisation des producteurs et faciliter les conditions d'obtention de crédits d'investissement pour l'installation de nouveaux producteurs. Par ailleurs, il est du rôle de la Confédération de définir les règles du marché en exerçant le droit à la souveraineté alimentaire. Il faut protéger le marché suisse du dumping social et environnemental. La distorsion du marché est à chercher dans les conditions de production d'Andalousie, sur les routes et les aéroports d'Europe, et non pas dans le cadre donné à la production en Suisse. Il faut inverser cette rhétorique et adopter une stratégie de communication et d'information plus offensive. La protection douanière suisse a fait ses preuves, elle doit être maintenue et développée. Il faut notamment réfléchir à introduire une taxe CO2 à la frontière par kilomètres parcourus et en regard à l'impact climatique du mode de production. Une taxe sur le dumping social pourrait aussi être envisagée.

Alliances pragmatiques à construire

Par quels biais construire des alliances capables de réorienter les politiques agricoles? Pour infléchir la tendance

actuelle, il s'agit de créer des alliances pragmatiques claires avec les organisations syndicales, les organisations de consommateurs, les organisations de la société civile ainsi que les partis politiques autour du droit à la souveraineté alimentaire. C'est une tâche prioritaire pour la défense professionnelle. Il nous paraît aussi indispensable que les maraîchers coordonnent leur action revendicative avec les autres filières qui se trouvent dans une situation similaire. La dispersion des forces n'est plus permise. Les organisations des producteurs doivent être cohérentes: elles ne peuvent pas exiger une régulation du marché et le maintien d'une protection du secteur par la Confédération et refuser de donner un cadre légal harmonisé au niveau national à la main d'œuvre salariée. Pour ces raisons, il faut s'engager aux côtés des syndicats pour une CCT à condition que les syndicats s'engagent à leur tour à défendre la souveraineté alimentaire et la lutte contre le dumping économique, social et environnemental.

Rudi Berli

Tenez-vous au courant!
Site internet d'Uniterre mis à jour régulièrement:
www.uniterre.ch

Interlock
Le ciment par excellence

TAPIS CAOUTCHOUC

- ✓ Etablis & aléatoires
- ✓ Réparations et neuf
- ✓ Sans compensation avec béton/asphalte
- ✓ Antigel et isolant
- ✓ Durée sans engagement

LOC SA - CP 46 - 1827 MAULRUZ
026 913 79 84
swiss@animat.ca www.animat.ca

Tendeur de fil
pour fil de fer et fil de fer barbelé pour pâturages et vignes



034 413 11 41
Fr. 120.-